

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

(Haute-Vienne)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil onze, le 27 janvier à 18 H 30, le Bureau de la Communauté de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni à la Mairie d'Eymoutiers.

Nombre de délégués en exercice : 17

Date de convocation du Bureau : 21 janvier 2011

Présents : FAYE J-P., PASQUET R., DOLLEY A., BATAILLE J-L., BALLOT M., MOUTARDE N., MENUCELLI T., BUXERAUD H., HANICOT J., CHADELAUD M., LACOUTURIERE B., PERIGAUD C.

ZONE D'ACTIVITES DE CHAMP RIGAUD / MAITRISE D'OEUVRE ;

M. le vice-Président présente aux membres du Bureau la proposition d'honoraires reçue de la société EGIS AMENAGEMENT LIMOUSIN, par rapport à la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement de la ZA de Champ Rigaud, sur la commune de Peyrat-le-Château.

Cette proposition s'établit à **30 000 € HT**, se décomposant comme suit :

- Mission 1 : Etude (Avant Projet / Projet) : 9 900 € HT
 - Etude préalable,
 - Constitution du dossier VRD joint à la demande d'autorisation de lotir,
- Mission 2 : Suivi de travaux (Assistance pour la passation des Contrats de Travaux) : 5 600 € HT
 - Dossier de Consultation des Entreprises
 - Assistance pour l'analyse des offres
 - Mise au point des marchés
- Mission 3 : Suivi de travaux (Direction de l'exécution des travaux) : 12 500 € HT
- Mission 4 : Assistance aux opérations de réception : 2 000 € HT

M. le vice-Président précise que le projet de contrat stipule qu'en cas de non-réalisation de l'opération, la rémunération de la maîtrise d'œuvre sera arrêtée forfaitairement en fonction de l'état d'avancement de la mission.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, autorise le Président à signer avec la société EGIS AMENAGEMENT LIMOUSIN le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement de la ZA de Champ Rigaud, sur la commune de Peyrat-le-Château.

Pour copie conforme:
Le 31 janvier 2011
Le Président.